

Assemblée des délégués des corps de cadets au Café
de l'Harmonie à Romont, samedi 25 octobre 1975

* * * * *

Il est 14.15 heures lorsque le Président, M. Paul Barbey, ouvre la séance. Il ressort de l'appel fait que trois sections ne sont pas présentes : Autigny, Collège St-Michel et Châtonnaye. La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est approuvée. Il en est de même du rapport du Président. Le caissier, Dominique Schaer, donne connaissance des comptes de l'Association : en caisse Fr. 340,- provenant des cotisations des sections. Pas de dépenses. Les comptes ont été vérifiés par la section de Romont et décharge en est donnée au comité et au caissier.

Il n'y a pas de démission de sections. Par contre, le Corps des cadets de Le Crêt demande son admission dans notre association. C'est par acclamation que cette section est admise au sein de notre association et M. Tornare, le Directeur de la Fanfare du Crêt, présent à l'assemblée, nous dit tout son contentement de cette décision. M. Claude Macheret, Président des Cadets de la Concordia de Fribourg, s'étonne de ce que les Cadets de Morat ne fassent pas partie de l'Association. Le Président lui répond que plusieurs tentatives faites pour leur admission ont subi un échec. Il veut bien essayer une nouvelle fois.

M. Christian Hayoz de Broc démissionne du comité et la place de secrétaire étant vacante, c'est deux nouveaux membres qu'il faut nommer. Bulle accepte le principe de fournir un membre qui représentera la Gruyère et Romont fournira le secrétaire.

La prochaine Fête cantonale des Cadets devrait avoir lieu en principe en 1976 et la Concordia devrait éventuellement l'organiser. Les représentants des Cadets de la Concordia nous avisent que cela ne peut se faire l'année prochaine et ils demandent qu'une autre section organise cette fête en 1976 et alors ils pourraient en 1978 prévoir cette organisation.

M. Xavier Cornu propose à la section de Le Crêt, nouvellement admise, d'organiser l'an prochain la Fête cantonale des Cadets. M. Tornare répond qu'il prendra contact avec le comité de la Fanfare du Crêt. Pour cette occasion, le Président lui remet les documents relatifs à la Fête de Broc en 1974. Cette Fête pourrait être fixée le 6 juin. Propositions : A ce chapitre, le comité est invité à préparer des statuts qu'il soumettra aux sections en février. Pour faire un peu d'argent, le comité pense organiser une tombola qui sera envoyée à toutes les sociétés de musique de la cantonale.

La section de Bulle propose de supprimer le cortège lors des Fêtes cantonales pour permettre aux directeurs et aux sections de mieux travailler la musique de concert. Cette proposition ne rencontre pas l'approbation des autres sections qui pensent que le cortège qui a lieu lors des Fêtes cantonales attire un nombreux public et peut être une source de revenus. Evidemment que chaque société est libre d'y participer. Si nous comprenons en partie la remarque de Bulle due en raison des instruments à anches dont est doté ce Corps des Cadets. Il possède par contre un excellent registre de tambours qui pourraient se produire à cette occasion.

Dans les divers, M. Claude Macheret, de la Concordia de Fribourg, et M. Xavier Cornu, de Romont, s'étonnent du désintéressement de la Société cantonale des musiques fribourgeoises à l'égard de l'Association des Cadets. Une discussion très nourrie s'ensuit de laquelle il ressort que les deux sections, Concordia et Romont, interviendront lors de l'assemblée des délégués au printemps 1976. M. Clément, directeur de la Fanfare de l'Ecole secondaire de la Gruyère à Bulle, demande si lorsque des cours de trompettes, organisés par la Société cantonale de musique, ont lieu, il n'y a pas la possibilité d'y adjoindre des cadets très doués. Le Président lui répond que ces cours sont subventionnés par la Société fédérale pour les membres cotisants à cette association et dont l'âge d'admission se situe à 15 ans. Comme nos cadets sont âgés de 8 à 18 ans, il sera difficile de faire admettre cette chose.

L'on apprend avec plaisir à cette assemblée que M. Clément, Directeur de la fanfare de l'école secondaire de la Gruyère, possède de la musique très facile pour enfants.

Séance levée à 16.30 heures.

Le président:
Paul

Le secrétaire:
Paul

RAPPORT PRESIDENTIEL
=====

Messieurs les délégués,
Chers collègues du comité,

Notre activité, du fait de la Fête cantonale des musiques fribourgeoises fût très réduite. Deux séances du comité et une assemblée des délégués ont constitué en tout et pour tout notre programme. Lors de la dernière assemblée du 30 novembre 1974, pour remplacer M. Conrad Mauron, de Châtonnaye, il a été demandé à la section de Sivrîez de nous fournir un secrétaire. Hélas, je l'attends encore actuellement. De ce fait votre serviteur a dû remplir les deux tâches, pas très fatigantes cette année, vu l'activité restreinte de notre association.

Nous devons bien à regrets, nous séparer d'un membre du comité : M. Christian Hayoz de Broc, qui n'a plus d'activité au sein de la section de Broc. Nous regrettons le départ de ce collègue qui fut la cheville ouvrière de la dernière ~~assemblée~~ fête de Broc en 1974.

Nos amis vaudois organisaient à Yverdon leur fête cantonale de cadets. Une invitation fût lancée à nos sections, mais le coût de la carte de fête fixée à 15 fr. par musicien, plus le transport fût pour plusieurs sections un motif de refus. Nous soulignons cependant, que les cadets de la Concordia de Fribourg y participèrent et représentèrent dignement notre association. Qu'ils en soient félicités. Une des tâches futures du comité sera d'élaborer des statuts et de les soumettre aux sections.

En 1976, verra, nous l'espérons tous une réunion sur le plan cantonal de nos corps de cadets puisqu'il a été décidé de faire une fête cantonale tous les deux ans.

Nous espérons que les deux collègues qui seront appelés à se joindre à nous au comité, ne le seront non pas seulement nominalement, mais effectivement. Vous l'entendrez dans le rapport du caissier qu'il n'y a présentement qu'un poste, les recettes. Il est évident que 20 fr. de cotisation par année et par section n'apportent pas beaucoup dans la caisse, mais nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire pour le moment d'augmenter cette cotisation. Il faudra trouver un bon truc pour faire de l'argent, peut-être une tombola ou un loto, pourquoi pas ?

Je terminerai ce rapport en félicitant les responsables de nos sections de cadets et surtout je les remercie de tout le dévouement dont ils font preuve afin de maintenir dans notre Pays de Fribourg, l'idéal de la musique instrumentale.

Vive notre association

Votre serviteur.

